

À l'Assemblée générale des membres de
The SeaCleaners Swiss
Blonay

Rapport de l'organe de révision sur le contrôle restreint des comptes annuels 2024

(période du 01.01 au 31.12.2024)

18 juin 2025
21516978

**Rapport de l'organe de révision sur le contrôle restreint
à l'Assemblée générale des membres de**

The SeaCleaners Swiss, Blonay

En notre qualité d'organe de révision, nous avons contrôlé les comptes annuels (bilan, compte de résultat, tableau des fonds affectés et annexe) de The SeaCleaners Swiss pour l'exercice arrêté au 31 décembre 2024. Le contrôle restreint des indications de l'exercice précédent a été effectué par un autre organe de révision. Dans son rapport du 20 juin 2024, celui-ci a exprimé une opinion non modifiée.

La responsabilité de l'établissement des comptes annuels incombe à la direction alors que notre mission consiste à contrôler ces comptes. Nous attestons que nous remplissons les exigences légales d'agrément et d'indépendance.

Notre contrôle a été effectué selon la Norme suisse relative au contrôle restreint. Cette norme requiert de planifier et de réaliser le contrôle de manière telle que des anomalies significatives dans les comptes annuels puissent être constatées. Un contrôle restreint englobe principalement des auditions, des opérations de contrôle analytiques ainsi que des vérifications détaillées appropriées des documents disponibles dans l'entreprise contrôlée. En revanche, des vérifications des flux d'exploitation et du système de contrôle interne ainsi que des auditions et d'autres opérations de contrôle destinées à détecter des fraudes ou d'autres violations de la loi ne font pas partie de ce contrôle.

Lors de notre contrôle, nous n'avons pas rencontré d'éléments nous permettant de conclure que les comptes annuels ne sont pas conformes à la loi suisse et aux statuts.

Genève, 18 juin 2025

BDO SA

Grégoire Weber
Expert-réviseur agréé

pp Thomas Frieß
Expert-réviseur agréé
Réviseur responsable

Annexe
Comptes annuels

	ANNEXE	31.12.2024	31.12.2023
		CHF	CHF
<u>ACTIF</u>			
ACTIF CIRCULANT			
Liquidités	4.1	305'559.38	302'786.67
Actifs de régularisation	4.4	120.35	2'642.77
TOTAL DE L'ACTIF CIRCULANT		305'679.73	305'429.44
ACTIF IMMOBILISÉ			
Immobilisations corporelles	4.5	1.00	0.00
Immobilisations incorporelles		14'142.00	0.00
TOTAL DE L'ACTIF IMMOBILISÉ		14'143.00	0.00
TOTAL DE L'ACTIF		319'822.73	305'429.44

	ANNEXE	31.12.2024	31.12.2023
		CHF	CHF
<u>PASSIF</u>			
CAPITAUX ÉTRANGERS À COURT TERME			
Dettes résultant de l'achat de biens et de prestations de services	4.6	230.00	22'426.60
Autres dettes à court terme	4.7	23'525.90	7'179.85
Passifs de régularisation	4.8	6'700.00	11'129.08
TOTAL DES CAPITAUX ÉTRANGERS À COURT TERME		30'455.90	40'735.53
FONDS RESTREINTS			
Fonds restreints pour des projets spécifiques		89'937.87	88'000.00
TOTAL FONDS RESTREINTS		89'937.87	88'000.00
CAPITAUX PROPRES			
Résultat reporté		176'693.91	288'236.89
Résultat de l'exercice		22'735.05	-111'542.98
TOTAL DES CAPITAUX PROPRES		199'428.96	176'693.91
TOTAL DU PASSIF		319'822.73	305'429.44

COMPTES DE RÉSULTAT DE L'EXERCICE 2024

	ANNEXE	2024 CHF	2023 CHF
PRODUITS D'EXPLOITATION			
Produits nets des ventes de biens et de prestations de services	4.9	425'766.58	287'038.64
TOTAL DES PRODUITS D'EXPLOITATION		425'766.58	287'038.64
Charges imputées directement au projet Malaisie		(298'062.13)	-
RÉSULTAT INTERMÉDIAIRE		127'704.45	287'038.64
CHARGES D'EXPLOITATION			
Charges de personnel		(67'328.90)	(203'691.59)
Autres charges d'exploitation	4.10	(35'445.42)	(105'571.07)
TOTAL DES CHARGES D'EXPLOITATION		(102'774.32)	(309'262.66)
RÉSULTAT D'EXPLOITATION AVANT INTÉRÊTS		24'930.13	(22'224.02)
Produits financiers	4.11	100.82	-
Charges financières	4.12	(358.03)	(1'318.96)
RÉSULTAT AVANT VARIATION DES FONDS RESTREINTS		24'672.92	(23'542.98)
Allocation aux fonds restreints		(300'000.00)	(88'000.00)
Utilisation des fonds restreints		298'062.13	-
RÉSULTAT DE L'EXERCICE		22'735.05	(111'542.98)

TABLEAU DES FONDS AFFECTÉS DU 01.01.2024 AU 31.12.2024

	Etat au 1er janvier CHF	Attributions aux fonds CHF	Utilisation des fonds CHF	Etat au 31 décembre CHF
Fonds restreints				
Fonds Valéry	70'000.00	0.00	-70'000.00	0.00
Reactiv Office Design	18'000.00	0.00	-18'000.00	0.00
Fondation Gunvor	0.00	300'000.00	-210'062.13	89'937.87
Total fonds restreints	88'000.00	300'000.00	-298'062.13	89'937.87

1 GÉNÉRAL

The SeaCleaners Swiss est une association au sens de l'art. 60 et suivants du Code Civil Suisse. Elle a été inscrite au registre du commerce du canton de Vaud en date du 13 août 2020.

L'association a pour activité principale de participer à la réduction de la pollution des océans. L'association est au bénéfice d'une exonération des impôts directs cantonaux sur le bénéfice et le capital jusqu'au 31 décembre 2028.

Les présents comptes annuels ont été établis conformément aux directives de la loi suisse, et en particulier selon les articles 957 à 960 sur la comptabilité commerciale et la présentation des comptes du Code des obligations.

Reconnaissance du revenu

Le revenu est principalement composé de dons. Ceux-ci sont comptabilisés lorsqu'il est possible de les évaluer de manière fiable et qu'il est probable que l'Association en tirera des avantages économiques.

Lorsque le donateur exige que leur don soit affecté à une cause spécifique, celui-ci est alloué à un fonds restreint pour ce projet. Les dons alloués qui ne sont pas utilisés à la date du bilan sont présentés dans la section "Fonds restreints" du bilan.

Le chiffre d'affaires relatif aux marchandises est calculé sur la base des prestations fournies au client à la date du bilan. Il est comptabilisé lorsque le montant peut être déterminé de manière fiable et qu'il est probable que l'Association en tirera des avantages économiques.

Conversion des monnaies étrangères

Les actifs et passifs libellés en monnaies étrangères sont convertis en francs suisses aux cours de change en vigueur à la date du bilan. Les produits et les charges sont convertis aux cours de change moyen du mois. Les gains et les pertes de change sont comptabilisés dans le compte de profits et pertes de l'exercice.

2 COMITE DE L'ASSOCIATION ET DIRECTION

M. Maurice Hoffstetter	Président
M. Maxime Chrétien	Secrétaire
Mme Annabella Cardone	Trésorière
M. Cyrille Alhéritière	Membre
Mme Milena Stoyanova Siesling	Membre
M. Benoît Villedieu de Torcy	Directeur

3 <u>DETTES ENVERS LES INSTITUTIONS DE PRÉVOYANCE PROFESSIONNELLE</u>	31.12.2024	31.12.2023
	CHF	CHF
Dettes au 31 décembre	4'329.85	5'344.00
3.1 <u>MOYENNE ANNUELLE DES EMPLOIS A PLEIN TEMPS</u>	2024	2023
Le nombre moyen d'emplois à plein temps n'a pas dépassé les	10	10

4 <u>INFORMATIONS, DÉTAILS ET COMMENTAIRES DE CERTAINS POSTES</u>					31.12.2024	31.12.2023
					CHF	CHF
4.1	<u>Liquidités</u>					
	PostFinance CHF				305'575.96	288'016.54
	PostFinance EUR				-16.58	14'770.13
	Total				305'559.38	302'786.67
					31.12.2024	31.12.2023
4.4	<u>Actifs de régularisation</u>					
	Charges payées d'avance				120.35	2'642.77
	Total				120.35	2'642.77
4.5	<u>Immobilisations corporelles</u>	Taux Amort.	Valeur nette 31.12.2023	Acquisition/ aliénation	Amortissement indirect	Valeur nette 31.12.2024
		% (VA)	CHF	CHF	CHF	CHF
	Bateaux Mobula		0.00	63'065	63'064	1.00
	Total		0.00	63'065	63'064	1.00

	31.12.2024	31.12.2023
	CHF	CHF
4.6 <u>Dettes résultant de l'achat de biens et de prestations de services</u>		
Dettes envers des tiers	230.00	22'426.60
Total	230.00	22'426.60
4.7 <u>Autres dettes à court terme</u>		
Dettes charges sociales	23'525.90	7'179.85
Total	23'525.90	7'179.85
4.8 <u>Passifs de régularisation</u>		
Charges à payer	6'700.00	11'129.08
Total	6'700.00	11'129.08
4.9 <u>Produits nets des ventes de biens et de prestations de services</u>		
	2024	2023
	CHF	CHF
Mécénat	66'561.55	99'423.00
Dons affectés	300'000.00	88'000.00
Dons divers	59'205.03	99'615.64
Total	425'766.58	287'038.64

4.10 <u>Autres charges d'exploitation</u>	2024	2023
	CHF	CHF
Charges directes de collecte de fonds	(7'781.68)	(63'397.85)
Charges de locaux	(2'452.80)	(1'822.20)
Cotisations, dons	(1'470.76)	(1'734.65)
Frais de représentations et de déplacements	(3'923.44)	(15'709.08)
Honoraires comptabilité	(13'995.37)	(13'559.98)
Honoraires audit	(2'700.00)	(6'462.00)
Autres dépenses administratives	(3'121.37)	(2'885.31)
Total	(35'445.42)	(105'571.07)
4.11 <u>Produits financiers</u>		
Autres produits financiers	100.82	-
Total	100.82	-
4.12 <u>Charges financières</u>		
Frais bancaires	(255.13)	(394.90)
Perte de change	(102.90)	(924.06)
Total	(358.03)	(1'318.96)



Déclaration d'intégralité des comptes annuels 2024 (au 31.12.)

de: The Seacleaner Swiss

à l'attention de: BDO SA, Genève

Nous délivrons la présente déclaration d'intégralité en relation avec votre contrôle restreint des comptes annuels (bilan, compte de résultat et annexe) de The Seacleaner Swiss (ci-après "l'association") pour l'exercice arrêté au 31 décembre 2024. Le but de votre contrôle est de déterminer s'il existe des éléments permettant de conclure que les comptes annuels et la proposition concernant l'emploi du bénéfice ne sont pas conformes dans tous leurs aspects significatifs à la loi suisse et aux statuts.

Nous reconnaissons la responsabilité de la direction en ce qui concerne l'établissement des comptes annuels. Le Comité a approuvé les comptes annuels. Nous confirmons que les exigences légales, pour qu'il soit procédé à un contrôle restreint, sont réunies.

Nous vous confirmons, en toute bonne foi, les éléments suivants:

1. Les comptes annuels sont conformes à la loi suisse et aux statuts et, à cet égard, ne comportent pas d'anomalies significatives (erreurs dans la saisie, l'évaluation, la présentation ou la publication. L'omission d'indications en fait également partie).
2. Toutes les informations, tous les livres et documents comptables, ainsi que la correspondance commerciale et les procès-verbaux de toutes les séances du Comité ont été mis à votre disposition. Il n'existe aucune décision qui n'ait pas été consignée dans le procès-verbal du Comité, mais aurait une incidence significative sur les présents comptes annuels. Par ailleurs, nous vous avons accordé un accès illimité à toutes les personnes que vous avez estimé nécessaire d'interroger pour obtenir votre assurance d'audit.
3. Les documents scannés mis à votre disposition correspondent aux documents originaux.
4. Les informations sur les principes comptables appliqués dans les comptes annuels, lorsqu'ils ne sont pas prescrits par la loi, ont été mentionnées correctement dans l'annexe.
5. L'association s'est conformée à tous les accords contractuels et prescriptions légales (p. ex. en matière d'impôts directs, de TVA, d'assurances sociales, de protection de l'environnement) dont le non respect pourrait avoir une incidence significative sur les comptes annuels. Nous n'avons pas connaissance de quelconques violations des dispositions légales ou autres qui pourraient avoir une incidence significative sur les comptes annuels.
6. Les informations que nous vous avons fournies concernant l'identification des parties liées sont complètes. De plus, la mention des avoirs et dettes à l'égard de parties liées (art. 959a, al. 4, CO) est complète et exacte.
7. Nous n'avons aucune nécessité ou intention de liquider l'entreprise ou de restreindre de façon notable ses activités. Nous n'avons pas non plus connaissance d'événements qui portent

sérieusement préjudice à la capacité de l'association à continuer son exploitation («going concern»).

8. Les éléments dûment recensés dans les comptes annuels et publiés de manière appropriée sont notamment les suivants:
 - Les risques de pertes liés aux engagements de vente ou d'achat de tout type.
 - Les accords de rachat de valeurs patrimoniales auparavant vendues et options correspondantes.
 - Les valeurs patrimoniales servant de garantie à des engagements.
9. Les indications de l'annexe aux comptes annuels conformément à l'art. 959c CO sont complètes et exactes.
10. Nous vous avons communiqué dans le détail la constitution, la dissolution et l'état des réserves latentes (art. 959c, al. 1, ch. 3, CO).
11. Nous ne prévoyons pas de liquider nos lignes de produits ni de suspendre nos activités et n'avons aucun autre projet ou intention susceptible de provoquer des excédents de stocks ou une dépréciation des stocks ou des actifs. Aucun stock n'est évalué à un niveau supérieur à la valeur nette réalisable et aucune installation n'est évaluée à un niveau supérieur au montant réalisable (valeur la plus élevée de la valeur de rendement ou du prix de vente net). Nous n'avons en outre aucun projet ou intention susceptible d'influencer de manière significative l'établissement du bilan, l'évaluation ou la présentation des actifs ou des passifs dans les comptes annuels.
12. L'association est l'ayant droit de tous ses actifs. Aucun d'entre eux n'a été nanti, à l'exception de ceux mentionnés dans les comptes annuels publiés dans l'annexe.
13. Nous avons correctement enregistré et présenté tous les passifs et tous les engagements conditionnels (garanties, cautionnements et déclarations similaires envers des tiers).
14. Tous les événements significatifs postérieurs à la date du bilan et jusqu'à la date de signature de la présente déclaration d'intégralité, qui doivent faire l'objet d'une correction des comptes annuels ou d'une publication, sont enregistrés et présentés dans les comptes annuels. Nous vous informerons immédiatement de tout événement dont nous aurons connaissance jusqu'à la date du Comité d'approbation des états financiers et susceptible d'influencer de manière significative les comptes annuels.
15. Des prétentions, résultant de litiges ou de différends, qui sont importantes pour l'appréciation des comptes annuels d'association, n'existaient pas à la date du bilan.
16. Nous vous avons présenté tous les contrats de crédit. Les conditions y relatives étaient respectées à la date du bilan et le sont à la date de signature de la présente déclaration d'intégralité.
17. Les activités déployées par notre association ne tombent pas sous le coup des activités d'intermédiaires financiers décrites dans la Loi fédérale concernant la lutte contre le blanchiment d'argent dans le secteur financier (LBA). Notre association n'agit pas comme personne qui, à titre professionnel, accepte, garde en dépôt ou aide à placer ou à transférer des valeurs patrimoniales appartenant à des tiers (art. 2, al. 3 LBA).
18. Les déclarations des personnes interrogées sur chaque situation importante pour les comptes annuels et pour les-quelles il n'existe pas d'autre élément probant suffisant et adéquat doivent être consignées dans la déclaration d'intégralité. D'autres déclarations complémentaires peuvent contenir les éléments suivants:
 - Nous attestons que nous n'avons effectué aucune opération sur dérivés au cours de l'exercice et que nous n'avons pas non plus en cours au terme de celui-ci.
19. Nous sommes responsables du respect des prescriptions légales et autres dans le domaine de la TVA. Nous garantissons en particulier que la TVA est correctement décomptée en Suisse et, le cas échéant, à l'étranger, et que les incertitudes dans le domaine de la TVA seront clarifiées sans retard. Nous avons suivi correctement les modifications de la loi, les décisions de justice et les changements de pratique des autorités fiscales ayant une incidence sur notre entreprise. Selon

nos clarifications, il n'existe pas de risques significatifs en matière de TVA ou les risques connus ont été pris en compte de manière appropriée dans les comptes annuels.

Date, adresse:

Signature/s:



Lausanne, le 18.06.2025

Name.....Benoit Villedieu de Torcy

Date, adresse:

Signature/s:



Lausanne, le 18.06.2025.....

NameAnnabella Cardone

Annexes
Exemplaire signé des comptes annuels
Tableau des réserves latentes
Tableau des erreurs non-corrigées

1) Annexe - Tableau des réserves latentes

Client: The SeaCleaners Swiss

Date de clôture: 31.12.2024

Etat des réserves latentes (au sens du droit commercial)

toutes les valeurs sont en TCHF

Position du bilan	Valeur max. en droit commercial	Valeur au bilan	Réserves latentes année courante	Réserves latentes année précédente	Variation
Aucune			0.0		0.0
Total	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0
./ . Impôts latents*			0.0	0.0	0.0
Total après impôts différés			0.0	0.0	0.0

*Taux d'imposition déterminant 0%

Lieu / date	Signature(s)
_____	_____

2) Annexe - Erreurs non-corrigées

Aucune